

Risques, normes et régimes de justification de l'action,

Les usages des bonnes pratiques de lutte contre les violences institutionnelles
dans les établissements de protection de l'enfance

Philippe Pétry

Résumé : Les recommandations de « bonnes pratiques » modifient la culture des professionnels de la protection de l'enfance. Elles sont le produit d'une tendance sociale historique prégnante dans notre société : la prévention des risques, la logique de l'assurance qualité et la promotion du droit des usagers. Quelle emprise ont ces normes sur les pratiques éducatives en situation ? Les notions de risques et de normes sont équivoques : elles ont des usages très différents dans le monde des politiques publiques et dans et dans le monde éducatif qui est directement aux prises avec les conduites à risques adolescentes. Faire face constitue une épreuve de professionnalité et exige un travail des équipes sur leur propre normativité. Les recommandations de bonnes pratiques ne prescrivent pas les réponses mais encouragent et permettent cette élaboration collective de la normativité.

Mots clés : prévention, maltraitance institutionnelle, protection de l'enfance, normes, normativité

Summary: The guidelines of "best practices" change the culture of professional child protection. They are the product of a historic social trend. The key words are risk prevention, quality assurance and promoting the right of users. What influence have these standards on the practices in educational situation? These concepts of risk and standards are polysemic: they have very different uses in the world of public policy and education and for a professional directly faced with the risk behaviors of adolescents. Coping is a test of professionalism and requires team work on their own normativity. The best practices recommendations do not prescribe the answers but encourage and enable the development of collective normativity.

On assiste aujourd'hui à une reconfiguration de l'imaginaire social historique concernant le statut des enfants. Dans une société où l'enfant est reconnu comme sujet de droit (la Convention des droits de l'enfant en 1989), où il tend aussi à devenir aussi rare que désiré et intouchable. (L. Gavarini)¹

Ces changements concernent des points nodaux de social en tant qu'institution puisqu'il s'agit des relations parents-enfants, de la redéfinition juridique de l'autorité parentale. Toutes ces questions s'inscrivent dans les changements de forme des familles (familles éclatées, recomposées, adoption, procréation médicalement assistée ou par des tiers) qui ont abouti la création de la notion de

¹ Lebrun, Jean-Pierre, Françoise Petitot, et Laurence Gavarini. *Avatars et désarrois de l'enfant-roi*. Temps d'Arrêt-lectures, www. Yapaka.be 2011.

parentalité, (Houzel, Sellenet²) et ont nécessité un important travail législatif pour redéfinir en droit les places et les relations des parents et des enfants.

La notion d'enfance en danger, celle d'enfance maltraitée s'inscrivent dans cette évolution. Instituée Grande cause nationale en 1997, l'enfance maltraitée a donné lieu à une intense activité législative a abouti à la réforme de la protection de l'enfance en mars 2007 (plus de 10 rapports depuis la loi de 1989, création du défenseur des enfants en 2000, création de L'ONED en 2004)

Le secteur de la protection de l'enfance a été profondément affecté par ces changements et tente encore aujourd'hui d'y faire face et de redéfinir la compétence des différents acteurs, (enfants, parents, juge, travailleurs sociaux) leurs places respectives.

Il a été marqué par plusieurs scandales comme le procès d'Angers (2002) ou l'affaire d'Outreau (2004). Ces dysfonctionnements graves mettant en cause des professionnels (services sociaux ou magistrats) ont donné lieu à une mobilisation du secteur formulé dans l'appel des 100 en 2005. Le secteur entier se cherche de nouveaux repères de fonctionnement, il s'agit bien d'un travail d'institution au sens de création de nouvelles règles autour de la question de la place de l'enfant de la société car cette reconfiguration concerne aussi bien la protection de l'enfance que la prévention de la délinquance Ces deux reconfigurations législatives de mars 2007 portent sur les statuts ambigus des mineurs à la fois en danger et dangereux.

Cet article a pour objectif de décrire les reconfigurations des repères de travail des professionnels œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance dans ce contexte en mouvement et surtout d'interroger leur impact sur les pratiques. Il s'agit d'explicitier les différents niveaux de changements de forme de l'imaginaire institué/instituant et qui est le leur permet de trouver créer du sens à leur intervention.

Ce mouvement de fond de reconfiguration des formes institutionnelles permettant aux professionnels de justifier leurs interventions est fortement marqué par la promotion de la notion de droits des usagers et par l'apparition d'instances normative nouvelles chargées à la fois de l'évaluation et de la promotion de bonnes pratiques. Il s'agit de l'agence nationale pour l'évaluation.³ Sa création s'inscrit dans le contexte de la reconnaissance de puis les années 1980 de la notion ou de maltraitance institutionnelle en parallèle avec la notion de maltraitance en famille. Différents textes et instances ont été créés pour prévenir et réprimer ses maltraitements institutionnelles.

On pourrait dire est qu'il y a désormais une forte emprise administrative ou juridique sur la définition des normes de travail des professionnels. Cela a également donné lieu à une révision des référentiels de compétences professionnelles des professionnels de terrain mais aussi de l'encadrement (chef de service éducatif et directeur).

Quels en sont les effets sur les pratiques et sur la construction du sens des interventions professionnelles ? Quelle est l'emprise de cet échafaudage de normes sur leur travail ? Face à ces multiples prescriptions, quelle prise leur

² Houzel, Didier, et France. *Les enjeux de la parentalité*, Eres, 1999. Sellenet, Catherine. *La parentalité décryptée : pertinence et dérives d'un concept*. Savoir et formation, l'Harmattan, 2007.

³ l'ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux)

reste-t-il sur leur travail réel ? Comment font-ils avec et malgré ces nouvelles normes dont ils ne peuvent pas faire abstraction ?

Il s'agit de décrire les usages polyphoniques dans et avec les normes aux différents niveaux d'intervention institutionnelle. Il s'agira entre l'imaginaire social historique impersonnel et l'imaginaire singulier du professionnel d'explicitier aux différentes échelles les usages et les jeux des normes qui prennent des sens bien différents selon le niveau ou l'échelle d'intervention. Pour un directeur général, un chef d'établissement, un chef de service éducatif, un éducateur de terrain, les enjeux ne sont pas du tout les mêmes, les conceptions des priorités d'intervention non plus. L'explicitation de ces différents niveaux utilisera les outils de description de la sociologie pragmatique : (notion de jeu d'échelle, d'épreuve de professionnalité et d'action dans plusieurs mondes) pour décrire la manière dont chaque niveau fait face aux épreuves liées à la maltraitance.

L'hypothèse est que l'emprise des normes et de l'organisation n'est pas totale que le poids des procédures et du travail prescrit ne peut venir à bout de l'épreuve de la maltraitance dans le travail réel dont l'outil principal est la relation d'aide entre l'éducateur et le jeune.

Des risques et des normes

Accueillir des enfants maltraités ou abusés en établissement comporte des « risques ». Les établissements sociaux censés traiter le phénomène peuvent devenir des lieux de maltraitance. Cette difficulté est clairement reconnue et mise au travail dès les années 1990 par entre autres, les travaux de Stanislas Tomkiewicz et Pascal Vivet dans leur ouvrage bien connu « Aimer mal, châtier bien »⁴.

Les professionnels du secteur sont depuis toujours, quotidiennement aux prises avec cette difficulté usante, mais ils sont de plus, depuis quelques années confrontés à de multiples injonctions qui prétendent encadrer leur manière de travailler par des recommandations, protocoles et autres normes. La forme la plus aboutie de ces injonctions est constituée par les recommandations de « bonnes pratiques » édictées par l'ANESM⁵. Elles s'inscrivent dans une démarche de « gestion des risques » qui tente de transformer profondément la culture de ce secteur fondée sur une conception du risque comme « pari éducatif ». Elles sont destinées à garantir la qualité des interventions mais aussi à imputer la responsabilité en cas de manquement, dans un contexte où la possibilité pour les usagers et leurs représentants légaux de porter plainte n'est pas à négliger. Ces recommandations constitueraient donc une « assurance qualité »⁶ ambiguë autant pour les usagers que pour les institutions. Elles s'inscrivent dans un mouvement de fond de notre imaginaire social-historique⁷ où dominant la figure de la victime, la prévention des risques et la logique de l'assurance.

4 Stanislas Tomkiewicz et Pascal Vivet, *Aimer mal, châtier bien - Enquêtes sur les violences dans les institutions pour les enfants et adolescents*, Seuil, 1991

5 (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) les deux recommandations qui nous concernent ici ont été publiées en 2008 : juin 2008 « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents prévention et réponses » et décembre 2008 « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » Elles sont disponibles sur le site www.anesm.sante.gouv.fr

6 Voir François Ewald et Denis Kessler, « Les noces du risque et de la politique », *Le Débat*, n° 109, mars/avril 2000, pp. 55-72. et le dossier « Politiques du risque », *Vacarme*, n° 40, été 2007

7 Voir C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, 1975

En tant que conseiller technique dans une Fondation œuvrant dans le secteur de l'enfance en danger (plus de 40 maisons d'enfants à caractère social), j'ai dû contribuer, dès 2001, à la demande de la direction générale, à la mise en place avec une collègue juriste, d'un « observatoire » des incidents permettant une déclaration des incidents sur le modèle du dispositif Signa qui avait cours à l'époque à l'Education Nationale.

Cet observatoire interne des violences⁸, permet de suivre les faits dont les jeunes mais aussi les professionnels (éducateurs et enseignants) sont victimes ou auteurs présumés (300 incidents concernent les professionnels sur 3000 faits déclarés environ par an). Il a été instauré suite à une inspection de l'IGAS⁹ en 1999 qui a attiré l'attention de la direction générale sur le problème de la prévention de la maltraitance institutionnelle en s'appuyant sur une circulaire de Martine Aubry de 1998 rappelant l'obligation de signaler ce type d'incident.¹⁰ En juin 1999, a été également diffusé un guide méthodologique à l'attention des médecins inspecteurs de santé publique et des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales. « Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales ». Les recommandations de l'inspection générale sont directement inspirées par ces textes. Cela s'inscrit dans le mouvement qui a donné lieu à la promotion du droit des usagers dans la loi du 2 janvier 2002 et dans la loi sur la protection de l'enfance de mars 2007. On retrouve ces préconisations de manière détaillée dans les recommandations de l'agence nationale pour l'évaluation sociale et médico-sociale créée en 2005.

Ce dispositif « observatoire » pourrait être décrit, vu de loin ou vu d'en haut, comme un pur produit d'une institution totale ou comme un panoptique à la Bentham selon que l'on soit Goffmanien ou Foucauldien. Il est aussi facile d'y voir un des effets de la fascination contemporaine pour la transparence. Mais les professionnels sont les premiers à dire qu'on ne déclare que ce dont on a connaissance et que cela ne reflète qu'une petite partie de ce qui se passe : « Que sait-on de ce qui se passe chez nous la nuit ? C'est la face cachée de nos institutions » disait un Directeur lors d'une séance de relecture des incidents.

En effet il ne s'agit pas uniquement de « procédure de déclaration », car cela s'est accompagné d'interventions auprès des équipes et de création de dispositifs de relecture, de prévention et d'accompagnement à différents niveaux. (Siège, directions régionales, établissements, équipes).

Ma conviction est qu'une imposition de normes venue d'en haut, peut permettre **malgré tout et faute de mieux**, une nomination des formes de violence en équipe, un travail sur la souffrance et l'usure professionnelle. À la Fondation, cela a permis en tout cas de sortir d'une culture de gestion des incidents « à l'ancienne » où le directeur gérait seul « en bon père de famille » toutes ces affaires dans le huis clos de son for intérieur. Avec les effets que l'on a connus dans bon nombre d'institutions.¹¹

⁸ Cet observatoire a fait l'objet de deux articles récents : Florence Puybureau, « Gestion des risques : sous l'œil des juges », Direction(s) 04/2010, n° 73, p. 26-33 et Mariette Kammerer, « La Fondation d'Auteuil : le goût du risque... maîtrisé » in « Educateur : métier à risque ? », Lien social n°1023, 2011 p.14,15, la Fondation s'appelle aujourd'hui Apprentis d'Auteuil

⁹ Inspection générale des affaires sociales

¹⁰ Circulaire DAS/DST2 n°98-275 du 5 mai 1998

¹¹ Ceci n'est pas uniquement le triste privilège des institutions caritatives, des « affaires » comme celles des « Coteaux », ou des « Tournelles », où des psychanalystes connus étaient aux commandes ou au conseil d'administration l'ont montré.

Quelle est l'emprise de ces normes sur le travail éducatif au quotidien et quelles prises les équipes peuvent-elles conserver sur leur travail d'accompagnement éducatif face aux violences que les jeunes, qui les ont eux-mêmes subies, ne peuvent manquer d'apporter à l'institution chargée de les accueillir ? Dans les répétitions des agirs, au travers des retournements de la position de victime en auteur de violence, les jeunes mettent cherchent des réponses éducatives pour travailler la question « qu'est ce que je peux faire avec ce qu'on m'a fait ? » Élaborer des hypothèses de réponse éducative aux violences constitue donc une « épreuve de professionnalité »¹².

Il serait donc intéressant de décrire, comparer et questionner les différentes modalités possibles d'intervention auprès des équipes, avec l'hypothèse que la modification des pratiques est complexe et ne se réduit pas à une question de technicité ou de boîte à outils, chaque modalité d'intervention présentant des intérêts mais aussi des limites.

Une élaboration passerait par une différenciation des formes de violences et des niveaux de réponse. Ce travail est possible à condition que se crée du tissu institutionnel vivant dans des collectifs aux prises avec la contradiction du formalisme des normes et de la diversité des pratiques éducatives en situation. Ces collectifs de professionnels sont alors capables d'interroger la légitimité de leurs actions parmi plusieurs hypothèses d'interventions possibles et de soutenir des controverses sur les modes de légitimation de leurs choix éducatifs.

Pour faire face aux conduites à risque des jeunes, ces collectifs doivent pouvoir mettre au travail leur propre normativité. (Qu'est ce qu'une intervention juste ? Au nom de quoi intervenons-nous ?

En effet nous assistons au jeu équivoque des normes et du risque au travers des empilements polyphoniques des niveaux institutionnels en posant la question de l'emprise de l'organisation et de la prise possible des professionnels sur les situations auxquelles ils sont confrontés. L'emprise du mode d'organisation dominant réduit les possibilités de prise des citoyens sur leur situation mais ne l'abolit pas. F. Chateauraynaud développe cette notion d'asymétrie de prises dans ses analyses des politiques du risque dans le domaine des alertes écologiques entre autres¹³.

Des risques du métier à la gestion des risques dans les politiques publiques.

Je voudrais décrire les usages équivoques du risque selon un jeu d'échelle. Je partirai de scènes de la vie quotidienne en institution où des professionnels sont aux prises avec les risques.

12 Bertrand Ravon, « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », Informations sociales 2/2009 (n° 152), p. 60-68. Et son rapport « Usure des travailleurs sociaux et épreuves de professionnalité. Les configurations d'usure : clinique de la plainte et cadres d'action contradictoires. » www.mrie.org/.../RAPPORT-B.Ravon-collectif-

13 Francis Chateauraynaud, La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques, in Politix. Vol. 11, N°44. 1998. pp. 76-108. où il différencie prévision et vigilance voir aussi « la relation d'emprise » où il développe l'asymétrie entre l'emprise de l'organisation dominante et la prise que les citoyens peuvent maintenir sur les situations, la conclusion interroge sur la possibilité de résister.

Au cours d'une séance de prévention de la violence organisée avec les jeunes et les adultes en théâtre forum, la scène représentée est très banale : deux adolescents regardent un match de foot à la télévision. Il est 22 h 30, ils doivent aller se coucher. Le malheureux éducateur est chargé d'obtenir qu'ils éteignent la télévision et veuillent bien regagner leur chambre. Les comédiens jouant la scène mettent un point d'honneur à mimer toutes les ruses des adolescents pour ne pas se conformer à la règle en vigueur. L'acteur/éducateur exaspéré finit par pousser un jeune vers sa chambre, le jeune répond « *Touche moi pas, c'est bon ! J'y vais mais tu m'as touché deux fois je vais porter plainte deux fois* ». Une jeune fille de l'établissement interrompt le jeu et propose une variante : « *l'éducateur : devrait être plus sympa et s'asseoir avec eux, leur parler gentiment pour obtenir et qu'ils acceptent d'aller dans leur chambre.* »

Selon la technique du théâtre forum, on rejoue donc la scène et cette fois la jeune fille joue l'éducatrice, s'assied sur le canapé et regarde la télévision avec les deux jeunes (joués par des acteurs). Un des jeunes/acteurs lui dit « ton parfum sent bon », il se penche vers elle et pose la tête sur son épaule. La jeune fille se lève immédiatement en hurlant « *il a touché mon corps personnel !* » et sort du rôle, elle ne peut plus jouer.

Cette mise en scène fait apparaître les questions de fond avec lesquelles se débattent les jeunes et les éducateurs : « toucher le corps » (maltraité ou abusé), « porter plainte. » Cette scène a été construite à partir d'une séance de travail avec l'équipe éducative. Dans ce groupe, un éducateur âgé de plus de 50 ans répondait à la question « *Comment vous faites quand ils n'obéissent pas ?* » « *Ah maintenant on ne fait plus ce qu'on veut ; ils peuvent porter plainte et ils le savent bien. Il faut être plus subtil... On a des stratégies. Alors qu'avant...* » Il se trouve que cet éducateur a été accusé six mois plus tôt par une jeune fille dont il a la charge de lui avoir donné des coups de pieds aux fesses pour la forcer à sortir de la chambre d'une autre jeune fille. Elle s'est, bien entendu, empressée d'appeler ses parents et d'aller montrer les traces à un médecin pour faire constater les coups. L'affaire aurait pu donner lieu à une plainte.

Le dispositif « observatoire », mis en place dans les établissements pour « gérer » ce type d'incident définit une « procédure » : tous les adultes qu'ils soient victimes ou auteurs de coups et blessures et autres incidents graves doivent les déclarer par écrit auprès de la direction. La direction est chargée de les transmettre dans les 24 heures à la direction générale (ce qui a pour but d'obliger les directions à ne pas traiter seules ces incidents et à ne pas tarder).

Le dispositif de protection a fonctionné dans ce cas puisque le directeur, averti, a pu appeler les parents et les informer de l'incident. Il leur a proposé de les recevoir et de rencontrer l'éducateur, ce qui a désamorcé la plainte. Dans d'autres cas similaires, gérés « à l'ancienne », le fait d'attendre un appel des parents et de ne pas proposer de les recevoir ou de tarder à leur répondre a entraîné à plusieurs reprises une escalade de plaintes où les parents étaient très rapidement pointés par les professionnels comme persécuteurs alors qu'ils nous dénonçaient comme ayant persécuté leur enfant. Cette relation persécutive où, de part et d'autre, l'autre est accusé d'être le mauvais est une dimension de fond de la protection de l'enfance. La question du respect ou du mépris¹⁴ est toujours à vif chez les jeunes et les parents. La plainte devient alors une quête imaginaire de reconnaissance du dommage vécu comme une forme de mépris.

14 Voir Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Le Cerf, 2000 et *La société du mépris*, La Découverte, 2006 et enfin Emmanuel Renault, *Souffrances sociales*, La Découverte, 2008

La manière de « faire avec » ces situations, permet que les jeunes et les parents puissent se sentir pris au sérieux, reconnus comme des « interlocuteurs valables », et donc souvent de déminer l'escalade.

Les équivoques de normes

Les usages des notions de normes et de risques dans les recommandations de « bonnes pratiques » ne constituent pas à proprement parler un corps de règles ou de protocoles précis, mais se présentent comme un ensemble de recommandations formulées de manière assez générale pour être susceptible de multiples interprétations quant à leur mise en œuvre pratique sur le terrain. Ces recommandations de « bonnes pratiques » ne sont donc pas totalement contraignantes, il faut examiner de près le degré de prescription. Une recommandation est plus globale et moins précise qu'une procédure, qu'un protocole ou qu'une fiche technique (comme celles que nous avons vu fleurir lors de la grippe H1N1 où chacun d'entre nous devait apprendre à se laver les mains en six étapes un peu comme un chirurgien). Ces distinctions rappellent la hiérarchie des normes qui est au fondement de l'architecture juridique, la constitution, les lois, les arrêtés ou les circulaires n'ont pas le même niveau de force prescriptive et ne sont pas émis dans les mêmes conditions ni par les mêmes autorités (législatives, exécutives, administratives).

La recommandation de décembre 2008 « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » utilise le mot protocole pour souligner son insuffisance : « les procédures et protocoles élaborés ne suffisent pas à attester d'une dynamique institutionnelle à la hauteur des enjeux. Ils peuvent même devenir un obstacle à une prévention réelle si l'encadrement les met en place sans leur donner sens et sans suivi ».

Ces textes constituent plutôt une injonction à la responsabilité c'est au professionnel de fabriquer ses propres normes de manière « autonome »¹⁵. Il y a donc à la fois une contrainte et une marge de manœuvre. C'est bien une forme pastorale de pouvoir doux et insidieux au sens de Foucault, c'est-à-dire d'une injonction à produire de l'autocontrôle et à produire dans chaque établissement ses propres normes et ses propres protocoles. « La norme est un jeu à l'intérieur des normalités différentielles »¹⁶ Il s'agira d'éviter les fluctuations trop importantes par rapport à une norme globale. Ce n'est donc pas un rapport absolu à la norme (conforme ou non-conforme), mais un rapport plus nuancé, qui se posera en termes de degrés.

Mais le contrôle n'est pas loin. L'existence des dispositifs de prévention fait partie du référentiel d'inspection en cas d'incident grave.

Ces normes s'imposent à nous, mais qu'avons-nous à gagner à les considérer comme le produit d'une rationalité instrumentale toute laminant toute possibilité de travail clinique ? D'autant plus qu'un des effets paradoxaux des normes de l'ANESM est d'avoir permis le développement des analyses de pratiques professionnelles qui figurent dans plusieurs recommandations.

Les équivoques des risques

15 L'autonomie est notre façon de penser le sujet mais aussi l'utilisateur. Voir Les nouvelles règles du social, Isabelle Astier, PUF, 2007, et Le complément de sujet - Enquête sur le fait d'agir de soi-même, Vincent Descombes, Gallimard, 2004.

¹⁶ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Seuil, 2004, p.65 et Pierre Macherey *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*, la Fabrique

Le terme de prévention des risques revient de manière répétitive, il s'agit d'identifier et d'évaluer les situations à risque, de repérer les risques spécifiques aux populations accueillies. Pour ce faire on a recours, non pas à des catégories cliniques, mais à un repérage épidémiologique des facteurs de risque et des facteurs de protection et qui constitue une construction statistique à partir de grand nombre de cas. Cela donne lieu à des types extrêmement généraux et à vrai dire très proches d'une sorte d'évidence du sens commun du genre « il vaut mieux être riche et en bonne santé que pauvre et malade ». ¹⁷

Nous passons ici dans le registre des politiques de prévention qui relèvent d'une logique hygiéniste de contrôle des populations à risque. Cette logique est dominante aujourd'hui dans les politiques publiques. Sous couvert de prévention des risques, elle produit une construction sociale des populations problématiques et conduit à des formes de repérage dans le but de mettre en place une prévention ciblée.

Cela apparaît de manière tout à fait claire dans le rapport de la Cour des Comptes suite à l'inspection effectuée à la Fondation. On y trouve ce court passage sur la prise en charge des jeunes filles :

La Fondation accueille un nombre croissant de filles et jeunes filles : 16 % de l'effectif durant la période sous revue... En outre, les jeunes filles placées par l'ASE constituent un public particulièrement difficile, et développant souvent des conduites à risque (tentatives de suicide, consommation de produits illicites) : dans le cas d'événements graves, une aide psychologique ou psychiatrique est mise en place.

Mais la mixité n'est pas simple, notamment pour les jeunes de MECS qui ont fréquemment connu des situations très difficiles dans leur environnement familial. Dans l'un des sites, plus d'un tiers des jeunes filles quittent la Fondation en fin de formation pour rejoindre un compagnon, et des jeunes filles accueillies se sont trouvées enceintes ; c'était également le cas de quatre des sept jeunes filles accueillies à l'unité de formation par apprentissage d'un autre site. Dans un autre établissement, la mixité est identifiée « comme une difficulté plus que comme un levier d'intervention éducative ».

*Aussi respectable et attentive soit-elle, la démarche de prévention s'est révélée insuffisamment efficace pour prévenir et traiter les comportements à risque des jeunes filles*¹⁸.

Il s'agit donc bien de la construction sociale ¹⁹d'une population problématique. Or prévenir les comportements « à risque » d'une population identifiée comme population « à risque »,—revient à poser la question d'une politique de prévention aux effets évaluables en termes de réduction des risques. L'association doit donc mettre en œuvre un plan de prévention évaluable. Et il s'agira de faire baisser un indicateur de conduites à risque.

Mais ce rapport a également conduit les responsables à poser la question « Sommes-nous faits pour accueillir des jeunes filles présentant de tels risques ? Nous ne savons pas faire, nous ne nous sommes pas équipés pour cela. » Cela a permis de reprendre un foyer mère-enfants créé par une petite association en difficulté financière.

¹⁷ Cela apparaît clairement dans un guide de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé intitulé « Entre nous, comment mettre en œuvre une démarche d'éducation pour la santé avec un adolescent » www.inpes.sante.fr/professionnels-sante/.../entrenous/

¹⁸ <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/Theme-171.html>

¹⁹ Voir Ian Hacking, Entre science et réalité, la construction sociale de quoi ?, La Découverte, 2008, pp171 à 221 et bien sûr, La *fabrique de l'enfant maltraité*, de Laurence Gavarini et Françoise Petitot, Eres 1998

Nous sommes donc loin d'une clinique prenant en compte ces conduites à risque c'est-à-dire prenant le risque éducatif de se laisser interroger quant à la possibilité d'une réponse qui ne se réduise pas à des enjeux de maîtrise. Le pari éducatif consiste en effet à assumer une prise de risque partagée : ne pas répondre à l'acte par l'action/réaction/répétition pour tenter de le recevoir comme symptôme. Cette position ouvre la possibilité de soutenir la question « que cherche le sujet dans ses agirs ? » afin de transformer le cri en appel recevable par un autre (sujet ou institution) qui accepte d'en répondre. Ce processus conditionne « l'émergence possible du sujet », il est fondé sur « les marques de réponse qui font du cri un appel »²⁰ selon Philippe Lacadée.

Cette hypothèse de travail suppose également de ne pas se fixer comme priorité unique de supprimer le risque ou sous forme euphémisée de le réduire ou de le prévenir, mais plutôt de le considérer comme tentative, certes maladroite et dangereuse, pour « se sentir réel » selon le mot de Winnicott. Ces interrogations en acte sont constitutives de l'adolescence comme tentative de trouver du sens à vivre « une vie pas sans prise de risque »²¹. Les péripéties de ce processus sont aussi développées par J.-M. Forget²² dans "L'adolescent face à ses actes... et aux autres". L'importance d'en passer par les agirs pour trouver un autre acceptant d'y répondre est une condition pour que le sujet puisse structurer son symptôme et se l'approprier au travers des jeux transférentiels « qu'est ce qu'il (me) veut, qu'est ce que je (lui, leur) veux ? »

Un travail en équipe de description et de relecture des faits de violence et des réponses éducatives est clairement encouragé par l'ANESM dans ses deux recommandations. Elles ne prescrivent pas de forme obligatoire pour ces relectures et n'interdisent donc pas une élaboration clinique. Le pari du travail clinique est donc soutenable « avec » les normes, faute de mieux et malgré tout.

Relecture collective des incidents

Lors d'un travail mensuel avec une équipe sur les violences, nous abordons une situation étonnamment moins violente que les précédentes dominées par les coups portés par des jeunes sur les adultes. Il s'agit, bien entendu, de la question du respect des règles ou plutôt de la possibilité de tenir un point de règlement : l'obligation de se trouver dans sa chambre à 22 h 30. (Nous sommes dans une MECS accueillant des jeunes majeurs et des mineurs).

L'éducatrice rappelle vers 22 h 20 à chacun de régler les échanges avec les camarades car il sera bientôt l'heure de se coucher. Évidemment, à 22 h 35, un jeune majeur se souvient qu'il a prêté le chargeur de son portable à un de ses camarades qui loge à l'étage supérieur. Il se précipite donc pour le récupérer, l'éducatrice se met en travers de la porte pour empêcher l'accession à l'étage, le jeune risque de forcer le passage mais ne touche pas l'éducatrice. Un éducateur homme vient à la rescousse et tente de parlementer avec le jeune et l'éducatrice qui refuse obstinément de donner le chargeur. Le jeune évite heureusement l'affrontement physique et renonce.

²⁰ Philippe Lacadée, *Le malentendu de l'enfant. Des enseignements psychanalytiques de la clinique avec les enfants*, Payot, 2003 p.67

²¹ Philippe Lacadée, *L'éveil et l'exil*, Cécile Defaut, 2007, p.40

²² Jean-Marie Forget, *L'adolescent face à ses actes... et aux autres - Une clinique de l'acte*, Eres, 2005

Cette scène illustre l'absurdité ordinaire vécue dans l'application des règles dans un internat. Après ce jeun, le débat s'engage : l'éducatrice explique sa position (jugée exagérément sadique par beaucoup) en disant que ce jeune doit apprendre à anticiper. « *Peu importe s'il est en retard demain chez son patron où il est en apprentissage et s'il est incapable de le prévenir. Il faut qu'il assume les conséquences de ses actes pour apprendre à prévoir* ». L'éducateur homme dit qu'il n'est pas d'accord avec cette position, qu'il était gêné et qu'heureusement il n'a pas dû employer la force. Il dit que lui, il aurait été chercher le chargeur en demandant au jeune de rester devant la porte. L'éducatrice ajoute que, peut-être, s'il l'avait demandé poliment, elle aurait cédé. On voit que ce qui se met au travail dans l'analyse des incidents, c'est très souvent une oscillation entre des règles impossibles à tenir pour les jeunes et pour les adultes avec un sentiment d'impuissance et de menace de l'autorité. (Tenir ou céder, sauver ou perdre la face...) Les questions de force et faiblesse sont de plus souvent liées de manière caricaturale, aux jeux du masculin et du féminin ou aux questions de différence des générations avec une rigueur plus fortement affirmée chez de jeunes éducateurs.

Il me semble indispensable de construire des controverses pour mettre au travail ces questions. En effet il y a toujours plusieurs réponses éducatives possibles qui sont chacune justifiables²³ plutôt qu'une seule bonne solution. Cela suspend donc l'évidence qu'une réponse unique puisse exister. Il est à l'intéressant d'entendre la justification de l'éducatrice : malgré les apparences elle n'agit pas par pur caprice ou de manière totalement arbitraire et est capable de produire une justification fondée sur une théorie spontanée de l'éducation, (il faut en baver pour apprendre à anticiper).

Cette mise au travail de la question d'une norme sensée pour nous et pour les jeunes, relativement tenable et utilisable par tous, est indispensable pour qu'une équipe puisse travailler avec des jeunes dont la difficulté est précisément de supporter la limite et de savoir s'en débrouiller.

Ces jeunes apportent, bien entendu, les questions qui les travaillent sur la scène de l'institution, les éducateurs doivent en y répondre en faisant face aux transgressions. Ils sont mis à l'épreuve sur le vif et doivent sans cesse faire leurs preuves. C'est éprouvant. Pour résister, il est nécessaire de travailler collectivement la normativité, en explorant les différentes versions du jeu avec les limites dans des scénarios de transgression/sanction. Petit à petit, les positions arbitraires et contradictoires s'assouplissent, un répertoire d'action s'élargit, les éducateurs peuvent renoncer à la recherche d'une réponse unique à tenir à tout prix. Les équipes peuvent alors travailler en acceptant des variantes selon le style de chacun ; celles-ci deviennent repérables et relativement prévisibles c'est ainsi qu'une solidarité face à l'épreuve se reconstruit en acceptant la diversité des styles de chacun. On voit bien qu'on est loin ici d'une prescription de normes nous sommes dans le travail clinique en situation où la normativité est toujours remise en jeu dans chacun des choix quotidiens d'intervention toujours guettés par une réponse précipitée sur un mode action/réaction.

Il y a donc bien une élaboration des normes et **du jeu dans et avec les**

²³ Les notions d'épreuve, de justification et de construction des controverses sont centrales dans la sociologie de Boltanski et Thévenot ainsi que chez Bruno Latour.

Je ne peux pas ne pas rapprocher ces notions sociologiques de ce que Winnicott indique quand il dit que les adolescents n'ont pas besoin d'adultes complaisants mais d'adultes capables de « soutenir la confrontation »

normes qui ne cessent de se redéfinir en fonction des situations changeantes des jeunes. Ceci constitue probablement l'épreuve de professionnalité propre au métier éducatif. Ce processus est bien plus nécessaire mais aussi bien plus fragile qu'une norme écrite, il est toujours à reprendre avec constance car il peut se déliter rapidement.

Catéchèse ou catachrèse

Yves Clot dans ses travaux sur la clinique de l'activité, rappelle que les normes écrites, les recommandations de bonnes pratiques ne sont pas capables de prescrire le travail réel. Il a largement démontré la part d'ingéniosité que doivent déployer les acteurs en situation de travail pour que les normes prescrites puissent avoir une chance d'être mis en œuvre. Il ne s'agit pas d'application des normes mais de jeu dans et avec les normes pour les faire vivre au sens de Canguilhem²⁴.

Octave Mannoni répétait souvent la formule humoristique suivante : « il ne faut pas confondre la catéchèse et la catachrèse »²⁵, La catéchèse consiste à pouvoir répondre à une liste de questions par oui ou par non ; la catachrèse est une figure du style qui consiste à détourner un mot, faute de mieux, comme on dit « les bras d'un fauteuil ». Cette figure de style illustre les ressources de créativité du langage lorsque le mot précis manque.

Les recommandations de l'ANESM ne sont pas totalement catéchétiques, la clinique n'est jamais assurée de faire preuve de la créativité exigée par la catachrèse.

La prescription n'abolit pas l'invention ; la clinique de l'activité soutenue par Yves Clot, le démontre abondamment dans de multiples situations professionnelles où il met en évidence l'importance de la catachrèse pour rendre possible la normativité.²⁶

« Cette activité de création instrumentale reconnue comme catachrèse en psychologie du travail... prend sûrement rang dans les tentatives proprement humaines d'échapper au dilemme du « s'adapter ou périr ». Loin d'être consentement à la norme, elle est construction, dans l'ordinaire, d'un monde où le sujet peut faire l'expérience du réel dans ce qu'il a d'inconnu et d'inattendu. Dans l'événement, il retrouve alors grâce à l'institution, le pouvoir d'agir sur son milieu, contre l'institution, au-delà de l'institution. »²⁷

²⁴ G. Le Blanc, *Canguilhem et les normes*, Paris, PUF, Philosophies, 2008.

²⁵ O. Mannoni, *Un commencement qui n'en finit pas*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 39. Il y fait allusion aux usages de la théorie en psychanalyse.

²⁶ Clot, Y. & Gori, R. (2003). *La catachrèse : éloge du détournement*. Nancy : PUN.

²⁷ Yves Clot, *L'apport de F. Tosquelles à la clinique du travail*,

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?rubrique6>

Voir également *Vacarme* n°36, « Savoirs et pratiques des gouvernés » et particulièrement James C. Scott, « Infra-politique des groupes subalternes, le continent inconnu des résistances invisibles ». et Françoise Petitot, « Résister », *La Lettre du Grape* n°68

Bibliographie

- ANESM, *Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses*, juillet 2008, <http://www.anesm.sante.gouv.fr/>
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, décembre 2008, <http://www.anesm.sante.gouv.fr/>
- G. L. Blanc, *Canguilhem et les normes*. Presses Universitaires de France — PUF, 2008.
- F. Chateauraynaud, « *La relation d'emprise, une pragmatique des asymétries de prises*, EHESS, 1999, http://prospero.dyndns.org:9673/prospero/acces_public/06_association_doxa/info_fc
- Y. Clot et R. Gori, *Catachrèse : éloge du détournement*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2003.
- Y. Clot et D. Lhuillier, *Agir en clinique du travail*, Toulouse : Érès, 2010.
- J.-M. Forget, *L'adolescent face à ses actes... et aux autres : une clinique de l'acte*, 1 vol. Ramonville Saint-Agne : éd. Érès, 2005.
- P. Lacadée, *Le malentendu de l'enfant : des enseignements psychanalytiques de la clinique avec les enfants*. Lausanne : Payot, 2003.
- P. Lacadée, *L'éveil et l'exil : enseignements psychanalytiques de la plus délicate des transitions : l'adolescence*, 1 vol. Nantes : C. Defaut, 2007.
- I. Astier, *Les nouvelles règles du social*, Paris : Presses universitaires de France, 2007.
- M. Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1993.
- L. Gavarini et F. Petitot, *La fabrique de l'enfant maltraité : un nouveau regard sur l'enfant et la famille*. Ramonville-Saint-Agne : Érès, 1998.
- E. Goffman, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris : Éditions de Minuit, 1968.
- A. Honneth et O. Voirol, *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*, Paris: la Découverte, 2008.
- P. Macherey, *De Canguilhem à Foucault : la force des normes*, Paris: la Fabrique éd., 2009.
- O. Mannoni, *Un Commencement qui n'en finit pas : transfert, interprétation, théorie*, Paris: Éditions du Seuil, 1980.
- E. Renault, *Souffrances sociales : sociologie, psychologie et politique*, Paris: la Découverte, 2008.
- James C. Scott, « *Infra-politique des groupes subalternes, le continent inconnu des résistances invisibles* », *Vacarme* n°36, « *Savoirs et pratiques des gouvernés* ».

Annexe : extrait du guide de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé « Entre nous, comment mettre en œuvre une démarche d'éducation pour la santé avec un adolescent »

| Profils de comportements à risque chez les adolescents ¹⁴ | | |
|--|--|--|
| Facteurs de protection | | Facteurs de risque |
| Individuel | | |
| Estime de soi Habiletés sociales Projets d'avenir Implication dans la communauté (sports, loisirs, arts) Réussite scolaire Valorisation de la santé | | Faible estime de soi Sentiment de ne pas avoir de maîtrise sur les événements Perception que l'avenir offre peu d'opportunités Faible performance scolaire Tendance à prendre des risques Problème de santé mentale |
| Environnemental | | |
| Famille | | Famille |
| Harmonie Habiletés de communication Plaisir d'être ensemble Style parental démocratique (approche négociée) | | Conflits, violence Abus sexuel Toxicomanie Style parental rigide ou de laisser-faire |
| Extra-familial | | Extra-familial |
| École de qualité Ressources dans la communauté (loisirs, services) Adultes impliqués Pairs en accord avec les normes sociales | | Pauvreté Inégalité dans les opportunités Pairs délinquants Préjugés par les pairs |